

CLAUDE PICHOS

8

Le vrai visage
du général Aupick

beau-père de Baudelaire



PARIS
MERCURE DE FRANCE
MCMLV

8° L²⁷_n
85919

CLAUDE PICHOS

Le vrai visage
du général Aupick

beau-père de Baudelaire

3944



PARIS
MERCURE DE FRANCE
MCMLV

Ln²⁷
85919

15 12 365 15457

CLAUDE RICHOUIS

Le vrai visage
du général Aupick

beau-père de Baudelaire



PARIS
MERCURE DE FRANCE
MCMV

Lorsque cette étude a paru dans le *Mercur*e de France (juin-juillet-août 1955), sous une forme légèrement différente, elle a trouvé quelques lecteurs très attentifs, en particulier M. Marcel A. Ruff qui m'a fait part d'observations fort utiles, après avoir consacré plusieurs pages de sa thèse, l'Esprit du Mal et l'esthétique baudelairienne, au général Aupick, et M. François Michel à qui je dois une critique nuancée des jugements que je n'ai pu m'empêcher de porter sur cet officier qui connut sept régimes avec une fortune à peine traversée au début de la seconde Restauration.

Je ne saurais celer que je ne nourris pas une particulière dilection pour l'actuelle armée française et que j'ai pu, malgré moi, projeter un peu de ce sentiment sur les armées d'autrefois et en éclabousser Aupick.

Un autre éclairage légèrement anachronique risque de fausser çà et là quelques appréciations sur sa carrière : la notion de fidélité. J'avais pris soin dans une note de montrer qu'Aupick n'ignorait ni le mot ni l'idée et qu'il était donc légitime de lui appliquer ce critère. Mais, outre qu'il sut sans doute concilier la fidélité à soi-même avec celle que l'on doit à son pays indépendamment du régime qui le gouverne, force est d'avouer qu'à ne mettre en cause que sa fidélité politique, Aupick ne semble guère plus coupable, dans ses revirements et dans ses adhésions successives, que la quasi-totalité de ses contemporains (il y a pourtant quelques exemples éclatants de constance). A supposer, d'ailleurs, que la foi politique ait été en progrès depuis le début du XIX^e siècle jusqu'à la moitié de celui-ci — ce qui reste à prouver — il serait intéressant de suivre la formation de cette nouvelle conscience.

Cette cause d'erreur psychologique et la précédente tiennent à mon « équation personnelle » : je les indique ici pour ce que de droit et afin que le lecteur achève mon effort d'objectivité. Laisser deviner de quel horizon intellectuel ou moral on vient paraissait nécessaire et loyal au seuil d'une étude — même brève — où entre une part d'idéologie.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas le sentiment d'avoir accablé Aupick et j'achevai même d'évoquer sa figure en éprouvant une estime croissante pour lui. S'il manque encore quelques traits à son visage, c'est que tous les documents n'ont pas encore été produits. Souhaitans que leurs détenteurs les publient au plus tôt et nous permettent ainsi de compléter le portrait de celui qui, si important qu'ait été son rôle historique, restera pour nous le beau-père de Baudelaire.

Jacques Crépet, à qui il faut toujours en revenir, lorsque de près ou de loin on prétend s'occuper de Baudelaire et dont le souvenir sera toujours présent à notre esprit, avait eu connaissance de quelques-uns des documents que nous allons utiliser. Après les avoir consultés, il campait ainsi la silhouette du général Aupick : « Eh bien ! non, ce n'était ni un ogre, ni un sot, ni une vieille baderne, mais simplement un brave soldat un peu strict dans ses idées, sanglé dans sa droiture comme dans son uniforme et la main prompte à atteindre son épée. » Ce sont là, en effet, les traits essentiels du beau-père de Baudelaire, n'en déplaise à ceux qui s'identifient avec le poète — et l'on sait où mène ce genre d'illusion — transforment toute dispute avec leurs propres parents en une diatribe contre l'infortuné ou le trop fortuné général.

I. — LA CARRIERE MILITAIRE D'AUPICK.

Hors de l'armée, du service, point de salut ! Soldat, Aupick le fut dès son berceau. Fils présumé d'un officier au régiment de Berwick-Irlandais et de dame Amélie Talbot, venus l'un et l'autre d'Outre-Manche ou issus de parents anglo-saxons et considérés comme époux légitimes, — si l'on en croit un acte de notoriété (19 juillet 1808) qui lui tient lieu d'acte de naissance (1), — il serait né, selon ses états de service, à Gravelines (Nord), le 28 février 1789, et aurait reçu le prénom de James, francisé en Jémis, puis en Jacques. C'est sans doute

(1) Archives du Ministère de la Guerre, à Vincennes, dossier Aupick (sigle utilisé dans la suite pour désigner les renseignements extraits de ce dossier : *M. G.*). — Rien n'est moins sûr que la date et le lieu exacts de la naissance d'Aupick. L'acte de notoriété est libellé avec beaucoup de prudence : « Lesdits époux étant décédés, sans avoir laissé aucuns

afin de s'assurer de ses origines anglo-irlandaises qu'il demandera, le 13 juin 1816 (*M. G.*), une longue permission pour se rendre en Angleterre et y voir son grand-oncle maternel, Mathieu Talbot. Mais de vrais parents, il ne connut que la famille de Louis Baudard (ou Baudart), juge de paix à Gravelines et préposé à l'inscription maritime de ce port. Le capitaine Jacques Aupick, son père, fut, en effet, tué, ou blessé mortellement, en septembre 1793, au moment de la victoire de Hondschoote, au cours d' « un mouvement stratégique tenté pour débloquer Valenciennes (2) », et sa veuve, qui devait mourir peu après, fut introduite par la municipalité de Gravelines dans la maison du citoyen Baudard. Excellent homme que celui-ci et dont son pupille conservera toujours le souvenir le plus reconnaissant, au point que, comme leurs caractères, leurs testaments se ressemblent : même lyrisme religieux, même humilité, même gratitude à la Providence qui les a l'un et l'autre élevés d'une origine médiocre à une situation acceptable ou brillante, même pardon des injures, même demande enfin du plus discret des services funèbres (3). Baudard fut vraiment un père pour Aupick qu'il nomme, dans le document auquel il vient d'être fait allusion, « l'enfant de mon âme [...] comme de celle de ma feue épouse (4) » ; un père aimé et honoré, dont l'exemple ne pouvait être que moralement contagieux.

On est aussi renseigné sur l'air littéraire que le jeune

renseignements sur le lieu, ni sur l'époque de la naissance dudit enfant, toute prête à croire qu'il est né dans quelque petite commune rurale, lors du passage dudit régiment » changeant de garnison. — Il y est déclaré aussi que Jémis Aupick serait venu de Gravelines « dès sa plus tendre enfance », « vers le milieu de l'année mil sept cent quatre vingt dix, alors que le ci-devant régiment de Berwick-Irlandais y était en garnison ». Date et lieu portés sur les états de service sont donc factices.

(2) *Eloge de M. le général de division Aupick* [prononcé au Sénat, le 13 mars 1858] par M. le baron de Lacrosse. Paris, Lahure, 1858, p. 3. (Il sera ultérieurement renvoyé à cet *Eloge* sous le seul nom de son auteur.)

(3) Le testament de Pierre Jean-Baptiste Louis Baudard (1821) est conservé dans une collection particulière. Celui d'Aupick a été publié par Féli Gautier dans le *Mercur de France* du 15-1-1905, pp. 195-196. Baudard léguait à Aupick sa bibliothèque, quelques meubles, sa maison, des terres, etc... et lui recommandait très instamment de considérer comme sa sœur la demoiselle Baude avec laquelle Jacques avait été élevé, afin qu'ils « se portent réciproquement à la vie et à la mort tout l'intérêt qu'ils méritent et se secourent mutuellement autant qu'il leur sera possible dans tous les cas de maladie, de malheur ou d'infortune ». Aupick entendra si bien cette recommandation qu'ayant été avantagé, il exigea le partage par moitié.

(4) Ce que confirme l'attestation de l'une des personnes qui concourent à l'établissement de l'acte de notoriété cité plus haut : Baudard-Wante (c'est notre Baudard) « l'a recueilli [Aupick], soigné et élevé jusqu'à ce jour comme s'il était son propre fils ». Et Aupick considérera si bien Baudard comme son père que c'est ce mot que ses supérieurs et lui-même emploieront en 1819 et 1821 (*M. G.*), lorsqu'il sollicitera et fera solliciter l'autorisation de l'aller voir.

Aupick respira chez son protecteur; notamment par une « adresse » au Premier Consul (messidor an XI), étonnant morceau de littérature oratoire :

A jamais il sera mémorable, le jour où vous avez paru dans nos paisibles contrées, non loin des eaux du Nord que sillonnèrent autrefois les flottes belliqueuses du fils de *Fingal* : dans l'enthousiasme de sa juste reconnaissance pour tout le bien que vous devra l'humanité, la Postérité dira que suivie des ombres magnanimes de ses guerriers, de ses Bardes aux chants romantiques, l'ombre du héros *d'Erin* y aura été vue accourant sur les nuages pour contempler la restauration de la morale religieuse, véritable philosophie du sentiment, le protecteur des sciences et des arts, l'ami et le père des Français; elle dira que l'ombre du *grand Ossian* y aura été vue souriant au *grand Bonaparte*, régénérateur de son Pays et Pacificateur du Monde (5).

Après une allusion aux ruines de cette commune du Nord qui attend de Bonaparte son relèvement et peut-être sous la forme de « prodiges aussi étonnants que ceux dont les Dieux crurent devoir récompenser le Dévouement naïf de Philémon et Baucis », Baudard offre l'hospitalité au Maître de la France que Jacques Aupick devait contempler pour la première fois de ses yeux éblouis : « Reposez-vous, usez du peu que nous avons, nous sommes entièrement à vous : de nos cœurs daignez agréer l'offrande. »

Style de harangue, certes, mais la harangue ne crée pas de telles hyperboles, une telle facilité à mettre la main sur le cœur : elle grossit des habitudes et des gestes, elle fait la pathologie d'un tempérament. Il faudra se souvenir de ces mirifiques paroles, lorsqu'on verra Aupick exprimer sans retenue ses nobles sentiments.

L'homme est fait de trop d'impressions d'enfance pour que ce qui précède soit superflu (6). D'ailleurs c'est toujours à ses souvenirs de Gravelines qu'implicitement se réfèrera le général :

Né dans la condition la plus humble, — écrira-t-il dans son testament, — la Providence a permis que je fournisse une brillante carrière. Je l'ai parcourue sans me laisser éblouir. Maintenant que je suis arrivé au terme de cette carrière, mon désir sincère est de la terminer humblement, comme je l'ai commencée.

(5) Collection particulière.

(6) A tout le moins ce développement prouvera qu'il continue de planer sur la naissance d'Aupick un mystère qu'un historien des armées de l'Ancien Régime et de la Révolution aurait peut-être la chance de dissiper. M. Marcel Ruff (*L'Esprit du Mal et l'esthétique baudelairienne*, Armand Colin, 1955, p. 421) a retrouvé un autre Aupick, peut-être un demi-frère du nôtre.

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

JEAN PRÉVOST

BAUDELAIRE, essai sur l'inspiration et la création poétiques.

Dans la même collection :

JEAN PRÉVOST

LA CRÉATION CHEZ STENDHAL

RENÉ BRAY

MOLIÈRE, HOMME DE THÉÂTRE

J.-F. ANGELLOZ

RILKE

J.-F. ANGELLOZ

GOETHE

Sous presse :

LLOYD JAMES AUSTIN

L'UNIVERS POÉTIQUE DE BAUDELAIRE

PAUL ARNOLD

HISTOIRE DES ROSE-CROIX et les origines de la Franc-Maçonnerie

PAUL ARNOLD

ÉSOTÉRISME DE SHAKESPEARE

JEAN QUEVAL

JACQUES PRÉVERT

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

